

-----

Département  
du Doubs

**N° 137/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Facturation contrôles diagnostics à la commune d'Amathay-Vésigneux**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le dix-sept septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
<b>Procuration</b>	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis
<b>Suppléé(e)s</b>	Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.
<b>Excusé(e)</b>	Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil est informé que des contrôles diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés sur la commune d'Amathay-Vésigneux en 2017 et 2018.

La commune d'Amathay-Vésigneux perçoit des redevances assainissement alors que la commune est en zone d'assainissement non collectif.

Par délibération en date du 10 avril 2018, la commune d'Amathay-Vésigneux a décidé de prendre en charge le coût afférent aux contrôles diagnostics réalisés par le SPANC de la CCLL (84€/contrôle) sur son territoire.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Autorise la facturation des diagnostics d'assainissement non collectif à la commune d'Amathay-Vésigneux pour un montant par diagnostic réalisé à ce jour de 84 €,
- Autorise le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-137-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018  
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président